

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DU SITE DE GASSIN *Loi 1901*
ASSG 7 rue Rompecou 83580 GASSIN



Halte Hélico - Association de Défense des Résidents du
Golfe de Saint Tropez Association Loi 1901
Allée des Cyprès 93.1 Font Mourier 83580 GASSIN

Monsieur Le Préfet du Var
Monsieur le Sous-Préfet

Messieurs,

Force est de constater que malgré une importante mobilisation en personnes, temps et énergie, ce dernier bilan est un constat d'échec.

10 ans de tergiversations, 10 ans de nuisances causées par une minorité, 10 ans de travail pour trouver une solution pérenne reléguée aux oubliettes pour des raisons fallacieuses, 10 ans que l'on nous mène en bateau. 3 Préfets et 4 Sous-Préfets successifs n'ont pu résoudre les problèmes de nuisances engendrées par le nombre croissant d'année en année des mouvements sur le Golfe.

Mr le Préfet nous avait donné l'espoir lors de sa venue au mois d'octobre que seule une « solution pérenne acceptable par tous » était envisageable. La convocation du 13/11/17 indiquait en ordre du jour la recherche d'une solution pérenne ; mais comme il est écrit à l'issue de cette énième réunion : aucune avancée !!

Deux propositions ont pourtant été émises que nous voudrions voir actées : celles des opérateurs sollicitant des réunions de travail entre les professionnels de l'aviation et chacun des élus des 3 communes sur les terrains repérés ; et celle en réponse de Mr Perrot de faire ces réunions de travail dans le cadre de la modification du PLU de Saint-Tropez.

Ce que nous exigeons :

-aucune augmentation de trafic (ce qui est également la position des élus) et surtout que les dépassements du week end du 15 août ne soient pas « légalisés » car compte tenu du montant ridicule des amendes, il est évident que ces dépassements se reproduiront, du propre aveu des opérateurs.

-la fermeture de la Dz « Mort du Luc » ; il est inadmissible que cette hélistation, sur une commune non concernée par le problème des Hélicos, génère autant de nuisances sur un si grand nombre de personnes, maintenant sur la commune voisine également. Il est en outre scandaleux que devant un risque incendie, de plus en plus élevé, cette aire située en plein Massif des Maures ne soit pas interdite d'accès comme le reste du Massif.

Trop c'est trop et nous arrivons à un point de rupture avec les autorités

Si aucune avancée sur l'étude d'hélistation en bord de mer n'a lieu cet hiver, nous agirons car nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un statu quo.

Gassin novembre 2017

Chantal SIMONI
Vice-présidente ASSG.
chantal.simoni@orange.fr

Jean Claude MOLHO
Président HALTE HÉLICO
haltehelico@club-internet.fr